



MINISTÈRE  
DU DIALOGUE SOCIAL,  
CHARGE DE L'EMPLOI, DU TRAVAIL,  
DE LA PROTECTION SOCIALE  
ET DE LA FONCTION PUBLIQUE  
SERVICE DU PERSONNEL  
ET DE LA FONCTION PUBLIQUE

## CONCOURS EXTERNE DE CONSEILLER DES ACTIVITES PHYSIQUES ET SPORTIVES DE CATEGORIE A

### COMPOSITION N°2 D'ADMISSIBILITE

Une composition se rapportant aux connaissances relatives à la pratique et à l'enseignement des activités physiques et sportives. Cette épreuve doit permettre de vérifier les connaissances du candidat dans les domaines des sciences biologiques et des sciences humaines.

**Le jeudi 1<sup>er</sup> juillet 2004 de 8 h à 12 h – coefficient 3**

Sujet :

La répétition de l'action motrice semble être une constante dans les différentes théories de l'apprentissage moteur. L'analyse de cette procédure pédagogique et de ses effets vous permet-elle d'affirmer que la répétition est une condition nécessaire et suffisante pour maîtriser une réponse motrice ?

---